

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL  
CANTON :  
MARGUERITTES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE  
N°010/2025

**Objet : Contrats de télésurveillance de différents sites de la ville**

**Le Maire de Manduel**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2211-1,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,

**Vu** les propositions de contrats remises par la société,

**Considérant** la nécessité d'assurer la télésurveillance des bâtiments de la ville,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer des contrats de télésurveillance avec la société Nexecur Protection sis(e) 13 rue de Belle Ile - 72190 COULAINES (SIRET 79986934200011) pour un montant mensuel par site de 34,50 € HT soit 41.40 € TTC ferme sur la durée du contrat.

**Article 3** : Le contrat est conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025 non reconductible.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le **05 MARS 2025**

Publiée le :

**06 MARS 2025**

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MANDUEL' at the top and '(Gard)' at the bottom, with a small emblem in the center. The signature is written in a cursive style.